



**ARRETE n° ARR-2024-0033-SG
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
À MONSIEUR PATRICK BEAU**

Monsieur le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président, des vice-Présidents et de la conseillère communautaire déléguée du 10 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL-2020-0154, DEL-2020-0155 et DEL-2020-0156 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 portant élection du Président et des vice-Présidents ;

Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0262 en date du 27 juin 2022 portant délégations du conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté n°2021-0125-DAGJ portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick BEAU, vice-Président en charge des solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels ;

Vu l'arrêté n° ARR-2024-0023-SG portant délégation temporaire de signature à Monsieur Christophe BORG, vice-Président en charge de la gestion des Déchets, pour la période du 29 juillet au 11 août 2024 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires intercommunales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice des vice-Présidents ;

ARRETE

Article 1

Monsieur le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonction à Monsieur Patrick BEAU, 4ème vice-Président, en matière de **Solidarité intercommunale et partenariats institutionnels**.

A ce titre, et notamment :

- Il propose des politiques visant à renforcer la solidarité entre les communes, et entre les communes et l'intercommunalité ;
- Il met en œuvre des politiques relatives à l'inclusion numérique ;
- Il est en charge du suivi du Contrat Ambition Région et assure les relations avec le Département (Conférence territoriale...) et la Région ;
- Il met en œuvre le Projet de Territoire et, à ce titre, tisse des liens avec les communes et favorise les mutualisations ;
- Il élabore le pacte financier et fiscal en lien avec Monsieur Claude BENOIT, 2ème vice-Président en charge des finances et des ressources humaines ;

- Il est en charge du suivi des Maisons de services au public et de l'éventuelle obtention de labels décernés par l'État ;
- Il assure le secrétariat de la Conférence des maires.

Article 2

Monsieur le Président donne également, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Patrick BEAU à l'effet de signer toutes correspondances, pièces administratives et conventions relatives à la délégation de fonction à l'exception :

- des actes relatifs à la commande publique et à la gestion des ressources humaines ;
- des actes d'acquisition et de vente de biens immobiliers situés au sein des zones d'activités intercommunales ;
- des actes ayant fait l'objet de délégations de signature spécifiques du Président à certains agents (sauf suppléance le cas échéant).

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter de la date à laquelle il devient exécutoire.

Article 5

L'arrêté 2021-0125-DAGJ portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrick BEAU est abrogé.

Article 4

En application de l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque Monsieur Patrick BEAU estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président de la communauté de communes par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un arrêté du Président déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles il doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Article 6

Le présent acte est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa date de publication ou de notification.

Fait à Crolles, le **07 AOUT 2024**

Pour le Président Henri BAILE,
Par délégation, Christophe BORG,
vice-Président en charge des Déchets

Publié le : **07 AOUT 2024**
Télétransmis le : **07 AOUT 2024**
Notification faite le : **07 AOUT 2024**
Signature de l'intéressé : **12 AOUT 2024**

